Informations de base

2004/2039(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 7/2004: section III Commission, solde du budget 2003 **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	MULDER Jan (ELDR)	02/12/2002
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Budget		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/05/2004	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2004)0593	Résumé
02/08/2004	Publication du projet de budget du Conseil	11041/2004	Résumé
02/09/2004	Vote en commission		Résumé
08/09/2004	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0004/2004	
13/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/09/2004	Décision du Parlement	T6-0002/2004	Résumé
14/09/2004	Fin de la procédure au Parlement		
28/12/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2039(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177

	Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/22011

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0004/2004	08/09/2004	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0002/2004 JO C 140 09.06.2005, p. 0018-0047 E	14/09/2004	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	11041/2004	02/08/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2004)0593	12/05/2004	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2004)2716	23/11/2004	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2004/0886 JO L 382 28.12.2004, p. 0001-0020	Résumé

Budget rectificatif 7/2004: section III Commission, solde du budget 2003

2004/2039(BUD) - 14/09/2004 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Jan MULDER (ALDE, NL), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission des budgets et approuve tel quel le projet de budget rectificatif 7/2004 visant pour l'essentiel à inscrire quelque 5,470 milliards EUR d'excédent budgétaire 2003 au budget 2004. Ce faisant, le Parlement exprime son mécontentement sur le niveau de cet excédent budgétaire qui résulte en grande partie de la sous-exécution des dépenses structurelles. Il rappelle qu'indépendamment de ce montant, le budget 2003 avait été réduit de 5 milliards EUR en raison de la surestimation des paiements des Fonds structurels et que, par conséquent, l'excédent réel de l'exercice 2003 avoisinerait les 10,5 milliards EUR.

Enfin, le Parlement regrette vivement que se soit arrêtée l'évolution favorable constatée au cours des derniers exercices qui avait notamment permis de réduire l'excédent budgétaire de 15 milliards EUR en 2001 à 7 milliards EUR en 2002.

Budget rectificatif 7/2004: section III Commission, solde du budget 2003

2004/2039(BUD) - 14/09/2004 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 7/2004.

ACTE LÉGISLATIF : 2004/886/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 7/2004 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 14 septembre 2004 (se reporter au résumé de la résolution).

Budget rectificatif 7/2004: section III Commission, solde du budget 2003

2004/2039(BUD) - 02/08/2004 - Projet de budget du Conseil

Le Conseil a établi le projet de budget rectificatif nº 7 pour l'exercice 2004 en acceptant, sans modifications, l'avant-projet de budget rectificatif nº 7 de la Commission(se reporter au résumé précédent).

Budget rectificatif 7/2004: section III Commission, solde du budget 2003

2004/2039(BUD) - 12/05/2004 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : prévoir la réduction des contributions financières des 25 États membres proportionnelle à l'excédent budgétaire de 2003. CONTENU : La clôture définitive des comptes budgétaires de l'exercice 2003 met en évidence un excédent net de 5,47 milliards EUR, montant qui sera inscrit en recettes en 2004. Ce chiffre est dû à des recettes plus élevées que prévu (+0,85 milliard EUR), à une absorption moins importante du côté des dépenses (+4,73 milliards EUR) et au solde négatif du taux de change monétaire (-0,11 milliard EUR). En ce qui concerne les dépenses, l'absorption des crédits budgétaires disponibles, qui a été plus forte qu'en 2002, a atteint un très bon niveau pour l'agriculture, le Fonds de cohésion, les réseaux transeuropéens, les actions extérieures et l'administration. Le pourcentage de l'absorption a également augmenté dans le domaine des politiques internes en général et de l'aide de préadhésion, où il restait néanmoins 0,39 et 0,43 milliards EUR. L'écart le plus important entre le résultat et le budget initial de 2003 s'observe dans les Fonds structurels, où les montants budgétisés reposent sur des prévisions établies par les États membres. Malgré la restitution d'un montant de 5 milliards EUR dès l'automne 2003, environ 3,1 milliards EUR n'ont pas été déboursés, qui se rapportent principalement à la période de programmation précédente. Lorsque les paiements d'un exercice sont plus faibles que prévu, les besoins en paiements se reportent généralement sur une autre année, sauf pour l'agriculture (0,44 milliard EUR), où les montants non-dépensés constituent de véritables économies parce que les besoins étaient plus faibles. S'agissant de l'agriculture, 2003 a été une année particulière en raison des avances versées à la suite de la sécheresse. À titre de comparaison, l'excédent s'est établi à 7,4 milliards EUR pour 2002, à 15 milliards pour 2001 et à 11,6 milliards pour 2000. La budgétisation de l'excédent de 2003 va réduire pour les États membres les besoins de financement du budget de l'UE en 2004. La contribution par État membre sera recalculée dans un budget rectificatif distinct que la Commission présentera à la fin du mois de mai 2004. L'effet, pour chaque État membre, de cette diminution globale engendrée par l'excédent sera ajusté pour tenir compte de l'actualisation des prévisions de recettes, notamment de la mise à jour du montant de la correction britannique et de l'inclusion d'un excédent du fonds de garantie pour les activités de prêt. Le relevé ci-après indique les contributions prévues dans le budget 2004 et les contributions à la suite de l'inclusion de l'excédent de 2003 (en mios EUR): Belgique : - 156 mios EUR République tchèque: - 29 mios EUR Danemark : - 107 mios EUR Allemagne: - 1.199 mios EUR Estonie : - 3 mios EUR Grèce: - 91 mios EUR Espagne: - 433 mios EUR France: - 890 mios EUR Irlande: - 65 mios EUR Italie : - 737 mios EUR Chypre: - 4 mios EUR Lettonie:- 4 mios EUR Lituanie:- 6 mios EUR Luxembourg: - 12 mios EUR Hongrie : - 27 mios EUR Malte : - 2 mios EUR Pays-Bas: - 254 mios EUR Autriche: - 127 mios EUR Pologne: - 67 mios EUR Portugal: - 73 mios EUR Slovénie : - 9 mios EUR République Slovaque: - 12 mios EUR Finlande : - 81 mios EUR Suède : - 154 mios EUR Royaume Uni: - 927 mios EUR Total : - 5.470 mios EUR.